

Le Journal Permanent de l'Humanisme Méthodologique

-- 0 De l'homme - 8 Affaires humaines --

8 Affaires
humaines

De l'autorité

Pour sortir de la confusion

Roger Nifle

Première publication : mars 1984, et mis en
ligne le samedi 24 juillet 2004

Ce texte souligne la confusion des conceptions de l'autorité. Seul le discernement des Sens d'une telle question peut permettre à chacun de trouver la voie de sa propre autorité et de faciliter l'émergence de celle des autres. Pas d'autorité, pas d'altérité, pas d'autonomie.

Un début de réflexion peut s'appuyer sur cette distinction entre l'autorité que l'on a et l'autorité que l'on est. Qu'est-ce que l'autorité ? Dans les deux cas elle est rattachée à la personne. L'autorité n'est rien d'autre que la qualité d'être auteur, auteur de ses positions, de ses manifestations, de ses actes. Mais que veut dire être auteur sinon d'être le lieu même où s'exercent quelques différences telles que ce qu'exprime, manifeste ou réalise l'auteur lui soit propre.

Un acte d'autorité, une position d'autorité se caractérisent par le fait qu'ils expriment en propre la personne de leur auteur. Toute autorité ne peut être ainsi qu'originale puisque originée en la personne de son auteur.

Cependant cela n'exclue en rien que les manifestations de l'autorité de chacun ne se placent pas dans le contexte des faits et langages culturels et sociaux. Ils épousent alors une certaine normalité mais reprise à son propre compte en toute liberté et responsabilité...

Ainsi l'autorité n'est-elle pas un accessoire attribué à quelqu'un par des tiers mais une disposition personnelle telle que la référence de ses déterminations n'a pas d'autre lieu que soi, même si l'expression de ces déterminations se réfère à quelque norme ou modèle commun. L'autorité est une question de personne. Elle pose et suppose liberté, responsabilité de détermination. C'est en cela que l'autorité de l'un peut être référence, repère pour l'autre.

Mais revenons à cette distinction d'une autorité d'être et d'une autorité d'avoir.

Notre définition de l'autorité est une question d'être, d'être auteur. Elle porte moins sur la nature des manifestations d'autorité que sur les déterminations personnelles de l'autorité. Cela dit, encore faut-il que soit discerné l'être de la personne d'avec ses manifestations ou ses réalisations. C'est la condition pour que l'autorité soit aperçue comme une question d'être.

Ce discernement absent, l'autorité sera confondue avec ses conséquences. Ignorant ses origines, elle sera prise alors comme un pouvoir sur les choses. Etre autorité se confond avec avoir du pouvoir, dit aussi avoir de l'autorité. De liberté et responsabilité d'être, cela devient arbitraire d'exercice d'un pouvoir que l'on a et dont on est investi "naturellement" par quelque puissance divine ou par quelque droit que l'on possède.

C'est ainsi que cette autorité devenue pouvoir réduit le propre de l'être à la propriété de l'avoir. Le pouvoir est question de possession : Avoir du (le) pouvoir -pouvoir d'avoir... Ainsi être une autorité glisse en avoir du pouvoir qui équivaut à pouvoir avoir, posséder, s'approprier, etc... Le pouvoir de celui qui est considéré "l'avoir" se caractérise par la possibilité (pouvoir) d'exercice de son arbitraire sur les choses (et les gens). Ce qu'il tient dans cette optique est ce qu'il domine, ce qu'il a (ses biens), sa propriété : les assurances de son pouvoir. Le glissement que nous avons noté doit nous rappeler que tout ceci est confondu avec l'autorité d'être. C'est ainsi que toute dépossession sera vécue comme une amputation, comme une violence, un viol, un meurtre...

C'est bien là la réaction de défense du pouvoir dont la matérialité comme celle des possessions,

choses, gens, droits, etc... sera sacralisée ou tabou. C'est ainsi que l'autorité d'être d'un tiers, sur une même chose, est intolérable. En conséquence le pouvoir est exclusif. Exclusivité des choses dont l'avoir est pouvoir, exclusion des autres qui ne sont tolérables qu'en tant que choses possédées, esclaves, subordonnés. Dans ce cas on peut leur "déléguer" du pouvoir, pouvoir qu'ils n'auront pas en propre, sous autorité et par autorisation. L'autorisation est ici un faire sur autrui, la négation même de son autorité propre

Le pouvoir ainsi exclusif sur un ensemble de choses a besoin d'un territoire qui se trouve propriété, privée parce qu'exclusive, excluante.. Le territoire d'autres "autorités" du même type ne peut être considéré que comme une limite à son propre pouvoir et comme dans le monde il n'y a guère de territoire parfaitement isolé, la guerre est toujours latente, soit défensive, soit offensive. C'est la logique même de l'impérialisme telle que le pouvoir de l'un est empiètement sur l'autre. La guerre consiste à résister à l'empiètement sur l'avoir, le territoire, la propriété ou simplement sa menace. Il est appréhendé comme un empiètement sur l'être. La guerre est aussi empiètement sur l'être de l'autre confondu avec son avoir considéré lui-même comme menace sur l'autorité propre de l'agresseur. C'est ainsi que viols et butins sont essentiels dans les guerres comme meurtres et esclavages. Ils le sont dans tout exercice d'une telle autorité, d'un tel pouvoir. Il n'a d'autre loi que celle du plus fort, d'autre exercice que la violence, d'autre terrain que la jungle, d'autre principe que la possession : la tendance ou monopole.

Le libre arbitre devenu arbitraire est le glissement de l'autorité d'être en autorité d'avoir :c'est-à-dire en pouvoir.

Nous aurions à reconnaître ce pouvoir dans les multiples territoires qui le définissent. Pouvoir politique, pouvoir économique, pouvoir parental, pouvoir sexuel, pouvoir religieux, pouvoir matériel, etc... qui sont tous exercices de cette perversion de l'autorité. Il y a plusieurs conséquences possibles à l'exercice de tels pouvoirs :

- L'aliénation qui s'y assujettit et méconnaît sa propre autorité, vendant son âme ou son être dans un pacte fallacieux pour avoir quelques bribes de pouvoirs et d'avoirs,
- La réaction homologue qui tentera de s'approprier à son tour le pouvoir, perpétuant ainsi la perversion. C'est le caractère des révolutions de l'ère moderne qui substituent à un totalitarisme un autre totalitarisme de même sens.
- Le déni d'autorité. Caractéristique de l'époque contemporaine qui prétend substituer à l'autorité personnelle, un ordre naturel ou rationnel : c'est le fait des idéalismes, idéologies, modernismes qui réduisent l'essentiel au mode, à la mode, et ainsi l'homme à ses manifestations. Une multitude de courants contemporains s'efforcent frénétiquement de faire exister les preuves de leurs idées. Les hommes de pouvoir ont beau jeu d'en stigmatiser l'impuissance et l'inconséquence. Le plus grand piège que le pouvoir tend à ses détracteurs et ceux qui le refusent, c'est d'avoir à se couper de leur propre autorité d'être et retomber ainsi sous sa coupe tôt ou tard.

Mais il y a une autre voie qui n'est guère encore connue malgré deux mille ans de christianisme et toutes les sagesse humaines. Elle suppose ce discernement : l'être de l'autorité est la personne de chacun. Les choses et leur existence ne sont que les effets ou les lieux d'exercice de l'autorité de chacun, l'accessoire et non pas l'essentiel.

L'autorité d'être de l'un ne limite en rien l'autorité d'être de l'autre. Les choses, réalisations, territoires ne sont que théâtre de leur entente ou plutôt objets de leur consensus.

La "propriété" d'une chose signifie alors son rôle dans le jeu des consensus d'autorité. Elle médiatise les rapports de consensus, révélant à l'un l'autorité de l'autre qu'il repère grâce aux objets communs. Les réalisations, manifestations, expressions d'autorité sont langages destinés tant à reconnaître l'autre que s'y reconnaître. L'essentiel est en l'être, en son autorité ; l'accessoire dans ses réalisations qui ne font qu'accompagner le commerce des êtres -exercice, découverte, déploiement de leur autorité, auteur qu'ils sont de leurs oeuvres communes.

Ainsi, l'autorité d'être s'exerce dans la collaboration avec d'autres autorités, indispensables. Chaque homme est une autorité originale et différente qui lui permet une participation spécifique selon ses talents et qualités propres. Selon son originalité, il représente l'Autorité pour sa participation particulière avec tous ceux dont l'autorité est similaire. C'est ainsi qu'une société, une entreprise, une famille ne peuvent aller sans autorités, chacun y prenant part en étant l'Autorité qui incombe à sa personne. En famille l'autorité de père n'est pas l'autorité de mère tout en étant indispensable à l'édification (éducation) de l'autorité propre de leurs enfants.

L'Autorité politique n'est rien d'autre que l'autorité personnelle de quelqu'un incarnant le consensus collectif des autorités de tous.

L'Autorité ne se partage pas. Ce qui se partage ce sont ses oeuvres et les services qu'elle rend.

L'Autorité d'une entreprise est le consensus des autorités de ses partenaires dont l'unité peut être incarnée symboliquement par l'autorité personnelle de quelqu'un et dont la diversité se retrouve dans les multiples autorités spécifiques ou spécialisées.

L'autorité d'être de chaque homme, dans toutes les circonstances de la vie, se joue dans les consensus et s'édifie par la connaissance qui est discernement des êtres, des sens, des consensus. C'est pourquoi, l'autorité d'être ou être une autorité s'inscrit dans la reconnaissance et la connaissance, condition de la maîtrise personnelle et collective pour plus d'autorité : plus être de chacun pour soi et les autres, en consensus.

Pour se débarrasser du pouvoir de possession, la liquidation de toute autorité rate l'essentiel par crédulité faute de discernement et de foi. Elle méconnaît aussi que les âges de la vie sont autant de maturations successives, de niveau de maîtrise et de mode d'expression hiérarchisé de l'autorité humaine.